



in concert

Helping you understand your pension plan Winter Newsletter 08/09

AFM-EPW Fund Canada Musicians' Pension Fund

2255 Sheppard Avenue East
Suite A110, Toronto
Ontario M2J 4Y1

TEL: 416-497-4702

FAX: 416-497-4742

TOLL FREE: 1-888-462-6666
info@afmepw.com

in concert covers general pension issues and explains how your pension plan works.

In this issue

- ▶ SOMEPP Election Notice
- ▶ How is the recent market volatility impacting the Fund?
- ▶ Getting real about retirement

SOMEPP Election Notice

We wish to inform you that the Trustees have filed an election with the Superintendent of the Financial Services Commission of Ontario (FSCO) to have the American Federation of Musicians' and Employers' Pension Welfare Fund (Canada) (Registration #0215145) designated as a Specified Ontario Multi-Employer Pension Plan (SOMEPP).

What is a SOMEPP?

Our Plan is already recognized as a Multi-Employer Pension Plan (MEPP) under the Pension Benefits Act of Ontario. The SOMEPP designation is a **new category of MEPP** designed to provide temporary relief from the current solvency funding requirements while the Province develops a more permanent solution for solvency funding.

January 1, 2008 actuarial valuation

An Actuarial Valuation of the Plan was performed as of January 1, 2008. It showed the Plan is more than fully funded on a **going-concern basis**. This means that as of January 1, 2008, the Plan's assets more than cover the costs of accrued benefits, based on the assumption that the Plan will keep operating indefinitely.

Under pension law, the Actuary must also do a solvency valuation on a **wind-up basis** as of January 1, 2008. This valuation assumes the Plan ceases to operate, liquidates all its investments and pays out all benefits as of the valuation date. Measured this way, the Plan's assets would cover 92% (the *transfer ratio*) of the benefit costs. Please note that this situation is purely hypothetical —

in actual fact, the Plan was not wound up. Rather, we expect it to keep operating for many years in the future as it has done for over 40 years.

Temporary relief from solvency funding

Normally, the Province would require some action to address the solvency shortfall, and for a MEPP like ours this might entail benefit reductions. However, with the SOMEPP designation, the Plan will not need to address the solvency shortfall for three years (2008-2010).

This three-year exemption will have no impact on your pension benefit except in the very unlikely event that the Plan terminates and the assets are not sufficient to fund all accrued benefits at that time. In that very unlikely event, benefits would have to be reduced.

Please visit our website at www.afmepw.com where we have included a comprehensive **SOMEPP Q&A** with this Notice. Alternately, you may also contact the Fund office for a copy of the SOMEPP Q&A.

Sincerely,

BOARD OF TRUSTEES
AFM-EPW Fund (Canada)

2008 contributions must be received by March 1, 2009

Pursuant to the Fund's Collection Control Policy, as adopted by the Board of Trustees, please remember that all contributions for engagements taking place in 2008 **must be received in the Fund office no later than 60 days following the end of the year 2008.**



How is the recent market volatility impacting the Fund?

As you know, our pension plan provides **target defined benefit** pensions. This means that short-term changes in the stock market do not necessarily affect a member's pension entitlement.

As mentioned in our news alert on our website, the Musicians' Pension Fund, along with many other pension funds, has lived through many market ups and downs over the years. Right now, the markets seem particularly volatile, but history tells us that this type of volatility does not last forever.

Trustees monitor the Fund — for the long-term

Your Board of Trustees will be monitoring the situation closely. Please keep in mind that our focus is on the long term — we're invested with a view to the fact that many of our members will not even start to receive a benefit until the distant future, and will not be finished receiving their benefits until many years after that. So it's important not to overreact to current events, especially if it means that the long-term potential benefits of our asset mix and investment strategy could be compromised.

As you know, our pension plan provides **target defined benefit** pensions. This means that **short-term changes in the stock market do not necessarily affect a member's pension entitlement**. It's important to understand, however, that although benefits do not fluctuate with short term returns, benefits are not guaranteed and can be reduced.

Only the Board of Trustees has the power to change benefits in any way. And whenever they consider making changes, they do so with a view to the long-term health and security of the Fund's pension benefits.

Did you know?

Our web site www.afmepw.com is updated regularly with news alerts and helpful information on our plan. Not only that, but many of your most **frequently asked questions** are answered there.

We'll continue to watch as local and global events unfold and consult with our advisors as necessary. Plus, we'll keep you posted in the event there is any significant long-term impact on the Fund.



Help us build our email list...

We're building an email list as we are planning future communications by email including **in concert**, updates and notices.

Not only would this be better for the environment, but it will save money and allow us to keep you better informed on a more timely basis.

Please take a minute now and send us your email address to info@afmepw.com with the subject line **in concert**.



Getting real about retirement



For an informative and practical perspective read —

Ten things they won't tell you about retirement in the Summer, 2008 issue of **MoneySense** magazine:

www.canadianbusiness.com/my_money/planning/article.jsp?content=20080814_121831_19560&ref=ln&page=1

“The ads make it sound as if 55 is a reasonable retirement age.

In fact, for most of us it's not. The median retirement age in Canada is 62 for men and 61 for women, according to Statistics Canada.”

Excerpt from *Ten things they won't tell you about retirement*.

Getting real about retirement doesn't mean checking your balances three times a day, or obsessing about what you can't change. It's about taking a clear-headed look at where you are, and where you want to go in the future.

Ways we can take back control

Your Board of Trustees is actively monitoring the health of the Fund. When it comes to your personal savings, there are a number of practical steps we can all take today.

- **See an independent financial planner:** An independent financial planner will help you review your personal situation.
- **Re-calculate your net worth:** Add up your assets, including your home, savings and investments and subtract your liabilities, including mortgage, loans or credit cards. This online tool will get you started: www.canadianbusiness.com/my_money/planning/retirement_rrsp/net_worth_calc.html
- **Re-assess your investment objectives** — Are you preparing to retire? Or saving for a home? These (and other!) life priorities will impact the investment decisions you make today.
- **Review your cashflow** — How much money do you have coming in? How much do you need to live, and how much can you invest? **Remember: pay yourself first.**

Planning on retiring soon?

- **Review your post-retirement needs:** How much do you *really* need to retire? How is this different than your needs today?
- **Think outside the box:** Would you consider working part-time after you retire? Are there comfortable ways you can reduce expenses? Have you ever thought of moving to a simpler, less expensive community in retirement?



Remember: book time with an independent financial planner for professional advice.

About in concert

in concert is published by the American Federation of Musicians' and Employers' Pension Welfare Fund (Canada). We're committed to helping you understand your

pension plan and welcome your feedback at info@afmepw.com.

For back issues and more information on the **Musicians' Pension Fund** go to www.afmepw.com.

Disclaimer We make every effort to ensure the accuracy of information contained in this newsletter. In the event of any differences in interpretation between this newsletter and the official Rules and Regulations of the Plan, the official Rules and Regulations of the Plan will apply.



en concert

Pour vous aider à comprendre votre régime de retraite

Bulletin Hiver 08/09

Caisse RBE-FAM Canada Caisse de retraite des musiciens

2255 Sheppard Avenue East
Bureau A110, Toronto
Ontario M2J 4Y1

TÉL : 416-497-4702

TC : 416-497-4742

SANS FRAIS : 1-888-462-6666

info@afmepw.com

en concert traite de questions de portée générale et explique comment fonctionne votre régime de retraite.

Dans ce numéro

- ▶ Avis de choix d'un RRIEOD
- ▶ Quel est l'impact de la récente volatilité boursière sur la caisse de retraite?
- ▶ Préparer sa retraite

Avis de choix d'un RRIEOD

Nous désirons vous informer que les fiduciaires ont déposé un choix auprès du Surintendant de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) pour désigner la Caisse de retraite et de bien-être de la Fédération américaine des musiciens et des employeurs (Canada) (Agrément n° 0215145) comme étant un régime de retraite interentreprises ontarien déterminé (RRIEOD)

Qu'est-ce qu'un RRIEOD?

Notre régime de retraite est déjà reconnu comme étant un régime de retraite interentreprises (RRIE) en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario. La désignation RRIEOD est une **nouvelle catégorie de RRIE** adoptée pour prévoir des mesures d'allègement temporaires des critères d'insolvabilité des régimes de retraite tandis que la province formule une solution plus permanente à cet égard.

Évaluation actuarielle du 1^{er} janvier 2008

Une évaluation actuarielle du régime a été exécutée au 1^{er} janvier 2008. Elle a démontré que le régime est très amplement provisionné selon une **approche de continuité**. Cela signifie qu'au 1^{er} janvier 2008, l'actif du régime couvre plus que les coûts des prestations acquises selon l'hypothèse que le régime sera exploité indéfiniment.

En vertu de la loi sur les régimes de retraite, l'actuaire doit aussi effectuer une évaluation de solvabilité sur une **base de liquidation du régime** au 1^{er} janvier 2008. Cette évaluation prend comme hypothèse que le régime cesse d'être exploité, qu'il est liquidé, et qu'il verse toutes les prestations acquises à la date d'évaluation. Mesuré selon cette perspective, l'actif du régime couvrirait 92 % (le *ratio de transfert*) des coûts des prestations. Il faut noter que cette situation est purement hypothétique — de fait, le régime n'a pas

été liquidé. Nous anticipons plutôt qu'il continue à fonctionner pendant de nombreuses années, comme cela se produit depuis plus de 40 ans.

Allègement temporaire des déficits de solvabilité

Normalement, la province demande que des mesures soient adoptées pour amortir les déficits de solvabilité et, pour un RRIE comme le nôtre, cela pourrait entraîner une réduction des prestations. Cependant la désignation RRIEOD permet au régime de ne pas avoir à se préoccuper du déficit pendant trois ans (2008-2010).

Cette exemption de trois ans n'aura pas d'effet sur vos prestations de retraite, sauf si dans une perspective purement hypothétique le régime est liquidé et que l'actif n'est pas suffisant pour provisionner toutes les prestations acquises à ce moment-là. Dans ce cas fort peu probable, il y aurait une réduction des prestations.

Veillez visiter notre site Web au www.afmepw.com qui comprend une **FAQ RIEOD** exhaustive avec le présent avis. Vous pouvez aussi communiquer avec le bureau de la caisse pour obtenir une copie de la **FAQ RIEOD** exhaustive.

Cordialement,

CONSEIL DE FIDUCIE
Caisse RBE-EFAM (Canada)

Cotisations de 2008 reçues au plus tard le 1^{er} mars 2009

Conformément à la politique sur la collecte des cotisations, tel qu'adoptée par le conseil de fiducie, n'oubliez pas que toutes les cotisations reçues pour les prestations ayant eu lieu en 2008 *doivent parvenir au bureau de la caisse au plus tard 60 jours après la fin de l'année 2008.*



Quel est l'impact de la récente volatilité boursière sur la caisse de retraite?

Comme vous le savez, notre régime de retraite verse des **rentes à prestations déterminées ciblées**. Cela signifie que les fluctuations boursières à court terme **n'ont pas nécessairement un effet négatif** sur les droits de retraite du participant.

Comme nous le mentionnons dans notre bulletin de nouvelles sur notre site Web, la caisse de retraite des musiciens, comme de nombreuses caisses de retraite, a été témoin des nombreux *pics et creux* des marchés boursiers. En ce moment, les marchés sont particulièrement houleux, mais l'histoire nous apprend que ce type de volatilité ne dure pas infiniment.

Les fiduciaires surveillent la caisse — en songeant au long terme

Votre conseil de fiducie surveille étroitement la situation. Et n'oubliez pas que nous nous concentrons sur les résultats à long terme — nous avons investi en gardant à l'esprit que nombre de nos membres ne commenceront pas à recevoir des prestations avant un avenir éloigné, et qu'ils n'auront pas fini de recevoir des prestations pendant de nombreuses années après. Il est donc important de ne pas trop réagir aux événements actuels, particulièrement si cela signifie que les avantages potentiels à long terme de la composition de notre actif et de notre stratégie de placements pourraient être compromis.

Comme vous le savez, notre régime de retraite verse des **rentes à prestations déterminées ciblées**. Cela signifie que les fluctuations boursières à court terme **n'ont pas nécessairement un effet négatif** sur les droits de retraite du participant. Par contre, il est important de comprendre que même si les prestations ne fluctuent pas avec les rendements à court terme, les prestations ne sont pas garanties et peuvent être réduites.

Seul le conseil de fiducie a le pouvoir de modifier les prestations de retraite. Et lorsqu'ils songent à apporter des modifications, ils le font en pensant à la viabilité et à la sécurité à long terme des prestations de retraite.

Saviez-vous que...

Notre site Web www.afmepw.com est mis à jour à intervalles réguliers en publiant des bulletins de nouvelles et des informations utiles sur notre régime de retraite. De plus, vous y trouverez de nombreuses réponses utiles dans notre **foire aux questions**.



Nous continuerons de surveiller ce qui se passe sur la scène locale et internationale, et de consulter nos conseillers au besoin. Nous vous tiendrons au courant en cas d'impact important à long terme sur la caisse.



Pour constituer notre liste d'adresses courriels...

Nous sommes à constituer notre liste d'adresses courriels, car nous planifions publier nos communications futures par courriel, incluant **en concert**, les mises à jour et les avis.

Non seulement l'environnement s'en portera-t-il mieux, nous ferons aussi des économies et nous serons mieux en mesure de vous tenir au courant des événements en temps opportun.

Nous vous demandons de prendre un instant dès maintenant pour nous envoyer votre adresse courriel à info@afmepw.com en indiquant **en concert** dans la ligne Objet.



Préparer sa retraite



Pour préparer votre retraite, il n'est pas nécessaire d'examiner vos relevés trois fois par jour ni de vous casser la tête sur ce qui est impossible à changer. Il s'agit plutôt d'examiner votre situation actuelle à tête reposée, et d'envisager votre avenir.

Des façons de reprendre le contrôle

Votre conseil de fiducie surveille activement la viabilité de votre caisse de retraite. Quand il s'agit de nos épargnes personnelles, il existe plusieurs mesures pratiques que nous pouvons tous adopter dès aujourd'hui.

- **Consultez un planificateur financier indépendant** : Un planificateur financier indépendant vous aidera à examiner votre situation personnelle.
- **Recalculez votre avoir net** : Additionnez vos biens, incluant votre maison, vos épargnes et vos placements et soustrayez vos dettes, incluant votre hypothèque, votre marge de crédit, vos prêts ou cartes de crédit. Cet outil en ligne en version française peut vous aider à commencer : www.rbcbanqueroyle.com/RBC:SOppol71A8cANDDCT5k/cgi-bin/centrederetraite/ws_network.pl
- **Réévaluez vos objectifs de placements** : Vous projetez de prendre votre retraite? À économiser pour acheter une maison? Ces priorités (et d'autres!) auront une incidence sur vos décisions de placement.
- **Examinez vos liquidités** : À combien s'élèvent vos rentrées d'argent? Combien d'argent dépensez-vous pour vivre et combien pouvez-vous investir? **Rappelez-vous : il faut vous payer en premier.**

Pour une perspective instructive et pratique, lisez —

Ten things they won't tell you about retirement (Dix sujets qui sont passés sous silence au sujet de la retraite) dans le numéro Été 2008 du magazine *MoneySense* (en anglais seulement)

www.canadianbusiness.com/my_money/planning/article.jsp?content=20080814_121831_19560&utm_source=personalfinance&utm_medium=rss

« Les annonces font croire que 55 ans est un âge normal pour prendre sa retraite. De fait, ça n'est pas le cas pour la majorité d'entre nous. Au Canada, la moyenne d'âge de retraite est de 62 ans pour les hommes et de 61 ans pour les femmes, selon Statistiques Canada.

Extrait de *Ten things they won't tell you about retirement*
(Dix sujets qui sont passés sous silence au sujet de la retraite).

Vous projetez prendre votre retraite bientôt?

- **Examinez vos besoins après la retraite** : Quel montant avez-vous vraiment besoin pour prendre votre retraite? Ces besoins sont-ils bien différents de vos besoins actuels?
- **Sortez des chemins battus** : Songeriez-vous à travailler à temps partiel après la retraite? Pouvez-vous comprimer vos dépenses sans entraver votre confort? Songeriez-vous à vous installer dans une communauté plus simple et plus économique à la retraite?



N'oubliez pas : Consultez un planificateur financier indépendant pour obtenir des conseils professionnels.

Au sujet de **en concert**

en concert est publié par la Caisse de retraite et de bien-être de la Fédération américaine des musiciens et des employeurs (Canada). Nous nous engageons à vous aider à comprendre

vos régimes de retraite et nous accueillons vos commentaires à info@afmepw.com. Pour des copies des numéros antérieurs et plus d'information sur la **Caisse de retraite des musiciens**, passez à www.afmepw.com.

Avis de non-responsabilité

Tous les efforts sont déployés afin d'assurer la véracité des informations présentées dans ce bulletin. En cas d'erreur d'interprétation entre ce bulletin et la réglementation du régime, la réglementation officielle du régime aura préséance.